

MAIRIE DE GIRON

01130

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 27 août 2025

Convocation du 6 août 2025

Les membres du Conseil municipal présents :

M^{mes} et MM. Florian MOINE, Maire, Danièle DASSIN/SHAW, Jean-Yves MERMILLON adjoints, ,
Gaëlle RIFFARD, Typhaine SURO CHEVRET, Catherine BERNARDOT

Danielle SHAW DASSIN a été nommée secrétaire de séance.

Absents excusés : Isabelle DEMIAS

Absents : Claire BANET, Nicolas TROSSY, Audrey WELCHER

Ordre du Jour :

Approbation du compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025.

DELIBERATIONS :

PARTICIPATION COMITE DES FETES AU FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Giron a la coutume de participer à hauteur de 50% aux dépenses du feu d'artifice à l'occasion de la fête patronale du 15 août.

Il rappelle que la totalité de la dépense a été payée par la commune (compte 6232) qui facture 50% au Comité des Fêtes (compte 70878).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de participer aux dépenses du feu d'artifice de 2025 à hauteur de 50% et de plafonner le montant à 2 500.00 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION : TRAVAUX DE REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – LOTS 7 ET 8

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant la réhabilitation de bâtiments communaux

La consultation est divisée en 9 lots :

- Lot 01 : Curage Gros œuvre
- Lot 02 : Ossature Bois Bardage
- Lot 03 : Menuiseries extérieures bois - Serrurerie - Métallerie
- Lot 04 : Plâtrerie - Peinture - Plafonds
- Lot 05 : Menuiseries intérieures
- Lot 06 : Carrelages
- Lot 07 : Parquets - Sols souples
- Lot 08 : Plomberie sanitaire – Chauffage - Ventilation
- Lot 09 : Electricité - Courants Faibles – Chauffage électrique

L'annonce légale a été envoyée le 08/04/2025 pour parution dans le journal papier de LA VOIX DE L'AIN le 11/04/2025.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <https://marchespublics-ain.fr> le 11/04/2025 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.
Date limite de remise des offres le 15/05/2025 à 12H00.

Pour rappel,

Les lots 1.2.3.4.5.6.9 ont été attribués précédemment

Les lots 7 et 8 étant dépourvu d'offres, une nouvelle consultation a été lancée.

Comme l'autorise l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique, il a été passé un marché sans publicité ni mise en concurrence.

Le dossier de consultation a été transmis aux prestataires suivants :

Lot 07 : Parquets - Sols souples

- Entreprises CAZAJOUS
- Entreprise PEROTTO

Lot 08 : Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation

- Entreprise GERMAIN
- Entreprise JUILLARD
- Entreprise GONCET
- Entreprise KITBAT

Seule l'entreprise CAZAJOUS a répondu pour le lot 7 et l'entreprise GERMAIN pour le lot 8

La consultation comportait des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) (ex option) notamment celle-ci après pour le lot 7

- LOT 07 - PSE 03 : Remplacement de sol dans le hall d'entrée

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Pour tous les lots

Prix : 40 % :	40/100
Note de Y = 40 x (offre la plus basse / offre du candidat Y)	
Valeur technique : Définition et appréciation du critère :	60/100
Le critère « valeur technique de la prestation » sera jugé à partir du mémoire technique.	
Une note de 0 à 60 sera attribuée en fonction de la qualité et de la pertinence de son contenu.	
La « note finale » du critère « valeur technique » est obtenue en appliquant la formule mentionnée ci-dessous à la « note intermédiaire » résultant du cumul des notes des sous-critères :	
Note finale du candidat A = 60 x (note intermédiaire du candidat A / note intermédiaire maximum)	
Pour ce critère, l'offre se voit attribuer une note sur 2 sous-critères à renseigner par le candidat :	
Sous-critère 1 : Analyse du site et Organisation du chantier noté sur 30	
Sous-critère 2 : Mode opératoire du chantier et gestion des déchets, noté sur 30	

Le mémoire technique fourni par le candidat devra être suffisamment explicite et détaillé pour permettre de juger de la qualité de l'offre.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par ATELIER B, le mandataire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide d'attribuer les marchés comme suit :

Lot 07 : Parquets - Sols souples à l'entreprise CAZAJOUS pour un montant de 11 984,10 € HT y compris la PSE 3 qui est retenue.

Lot 08 : Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation à l'entreprise GERMAIN pour un montant de 43 468,97 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Virements de crédits

Augmentation du compte 681

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-Electricité	10,01€	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	10,01€	
D 681 : Dot aux amort, aux dépréc et aux prov – Ch fonctionnement		10,01€
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		10,01€

RECENSEMENT 2026 : Unanimité pour désigner Julie Paget Blanc comme Agent recenseur

CONVENTION PLAGNE : reportée.

DIVERS :

Présentation du projet rénovation thermique du bâtiment du Relais Nordique
Recensement de la population 2026

Après avoir donné lecture des mandats et titres établis depuis le dernier conseil municipal,

La Séance est levée à 21h30.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

